

Mise en ligne : 3 octobre 2016.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ HORTICOLE ET ARBORICOLE MAROCAINE

S.A., 6 janvier 1926.

SOCIÉTÉ HORTICOLE ET ARBORICOLE MAROCAINE
S.A. marocaine au capital de 2,25 MF
Siège social : CASABLANCA-AVIATION
Siège administratif à Bruges (Belgique).
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 724)

Conseil d'administration
composé de 3 à 8 membres français, nommés p. 6 ans,
BROUWER (Jean de), 1, r. des Corroyeurs-Blancs, Bruges ; pdt, adm. délégué ;
BEERNAERT (Henri), 20, av. Léopold, Ostende ; adm. délégué ;
DEKENS (Richard), porte Ste-Catherine, Bruges ; adm. délégué ;
BRAUNSCHVIG (Georges), 101, av. Malakoff, Paris ;
MAUNOURY (Jean), 17 bis, av. du Bois-de-Boulogne, Paris ;
HANQUET (Paul), 25, r. Darchis, Liège.

Commissaire aux comptes
LIPPENS DE BÉTHUNE (Raymond), 15, r. de Flandre, Gand ;
TRAPPEN (Raoul van), 35, bd Frère-Orban, Gand.

Objet. — La culture et le commerce des plantes ornementales et de fleurs ;
l'arboriculture ; la viticulture et ts commerces et industries pouvant s'y rattacher.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; premier dividende égal au taux de
l'escompte de la Banque de France durant l'exercice écoulé ; 15 % au conseil. Le solde
intégralement entre ttes les act.
